

N°2026_54



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 15/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire

Etaient présents : AURIA Céline, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HURE Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN LU Kim, RIVIER VIAL Claire, DALLES Catherine.

Excusés représentés : AUDINOS Sophie (pouvoir André BIANCO), BERTHOLET Jean-Luc (pouvoir BOULOS Johanna), HUMBERT VALENTIN Audrey (pouvoir Kim QUENTIN-LU), ROUT Sabine (pouvoir Aurélien GOURRIER).

Secrétaire de séance : François GUILLIER

Membres en exercice : 23 Présents : 19

Vote : 23 pour : 23 contre : 0 abstention : 0

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une seule liste est déclarée pour la composition de la commission d'appel d'offres avec les élus suivants :

M François GUILLIER, membre titulaire
Mme Kim QUENTIN-LU, membre titulaire
M Laurent BOUCHARD, membre titulaire
M Boris CHABANEL, membre suppléant
Mme Johanna BOULOS, membre suppléante
Mme Sabine ROUT, membre suppléante

Il a été décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, mais à mains levées

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

M François GUILLIER, membre titulaire
Mme Kim QUENTIN-LU, membre titulaire
M Laurent BOUCHARD, membre titulaire
M Boris CHABANEL, membre suppléant
Mme Johanna BOULOS, membre suppléante
Mme Sabine ROUT, membre suppléante



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Fabrice HURÉ

Le secrétaire de séance
François GUILLIER

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »